

devaient être réparés, des fils haute-tension tombés à terre faisaient courir de gros risques aux habitants : là encore, les mesures nécessaires furent prises à partir du comité de grève.

Ces interventions furent pour les grévistes l'occasion d'affirmer leur capacité à prendre directement en charge leur instrument de travail et de mesurer la dépendance du patron à leur égard. Le jour où des équipes de grévistes assuraient la réparation des dégâts causés par la tempête, la Direction crut bon de menacer une nouvelle fois de faire évacuer les locaux. Le comité de grève répondit que si la police était appelée, les équipes de sécurité seraient immédiatement rappelées : c'en fut terminé des menaces !

5 — « Avec le comité, on est en état de grève permanent »

Ce que les grévistes de Brest ont découvert à travers leur lutte survit à la grève elle-même : le comité de grève en effet se maintient une fois la grève terminée sous la forme d'un comité de coordination chargé de veiller à l'application des accords

Une fois décidée la reprise du travail, la lutte n'était pas pour autant terminée. D'une part, les engagements pris par la Direction étaient sur plusieurs points des engagements de principe qui restaient à concrétiser quant à leurs modalités d'application. D'autre part, il ne faisait mystère pour personne que la Direction chercherait à dénaturer dans la pratique les concessions qu'elle avait dû faire. Enfin, l'ébauche de contrôle sur la gestion patronale réalisée pendant la grève laissait aux grévistes l'envie de poursuivre et d'approfondir l'expérience.

Pour toutes ces raisons, décision fut prise à la fin de la grève de transformer le comité de grève élu en comité de coordination veillant à l'application des accords.

Les tâches que se donnait initialement le comité étaient les suivantes :

- contrôle des chiffres publiés par la Direction
- contrôle des cadences de travail
- contrôle de la répartition des nouveaux embauchés dans les différents secteurs.
- contrôle des horaires pour éviter la récupération de la grève sous forme d'heures supplémentaires non justifiées.

Dès ses premières réunions, le comité a élargi ses attributions. Il contrôle les agents de maîtrise et les cadres, intervient auprès de tous ceux qui voudraient profiter de la reprise du travail pour réinstaurer leur autoritarisme antérieur, exige de contrôler les nécessités d'intervention d'équipes sur le réseau en dehors des horaires normaux de travail. Il rédige aussi un texte tirant le bilan et les leçons de la grève qui sera distribué à tous les agents du centre.

« Il n'y a pas beaucoup d'exemples où après une grève, on a mis en place un comité comme ça pour